BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1148

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MULHOUSE

Ventes et cessions

908 240 021 RCS Mulhouse.
CHARL'ANTOINE AGENCEMENT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 300.00 EUR.
Adresse : 7, Rue Robert Schuman, Parc Espale, 68390 Sausheim.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : CHARL'ANTOINE ALSACE Société par actions simplifiée au capital de 90.000 € 13 rue Branly – 67500 HAGUENAU, RCS STRASBOURG 507 469 773 CHARL'ANTOINE AGENCEMENT Société par actions simplifiée au capital de 300 € 7 rue Robert Schuman – Parc Espale – 68390 SAUSHEIM RCS MULHOUSE 908 240 021 AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF SOUMIS AU REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS (Article L.236-22 du Code de commerce) Les sociétés sus-désignées ont établi le 29.11.2022 un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions et au régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code Général des Impôts. La société CHARL'ANTOINE ALSACE étant propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la société CHARL'ANTOINE AGENCEMENT, cet apport partiel d'actif est soumis au régime simplifié visé à l'article L.236-22 du Code de commerce. 1. Branche d'activité apportée Aux termes de ce projet, la société CHARL'ANTOINE ALSACE ferait apport à la société CHARL'ANTOINE AGENCEMENT de sa branche complète et autonome d'activité de conception et montage de meubles neufs et de cuisine. 2. Evaluation de l'actif et du passif de la branche d'activité apportée - Montant de l'actif : 31.207 € - Montant du passif : 0 € - Montant de l'actif net : 31.207 € 3. Rémunération de l'apport En rémunération de cet apport, il sera attribué à la société CHARL'ANTOINE ALSACE 31.207 actions de un (1) euro de valeur nominale, créées par la société CHARL'ANTOINE AGENCEMENT au titre d'une augmentation de capital de 31.207 €. 4. Prime d'apport Il ne sera émis aucune prime d'apport. 5. Date d'effet fiscal et comptable L'apport partiel d'actif prendra effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 1er janvier 2022. 6. Solidarité Il a été convenu que la société CHARL'ANTOINE ALSACE sera solidairement tenue avec la société CHARL'ANTOINE AGENCEMENT des dettes transférées au titre de la branche d'activité apportée. 7. Dépôt du projet d'apport partiel d'actif Le projet d'apport partiel d'actif établi le 29.11.2022 a été déposé le 29.11.2022 au greffe du Tribunal Judiciaire de Mulhouse au nom de la société CHARL'ANTOINE AGENCEMENT et au greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg au nom de la société CHARL'ANTOINE ALSACE..